

# Mémo

## tri des déchets

La phase pilote débute avec la mise en service des nouveaux écopoints le 3 mai 2024. Les changements les plus importants consistent, pour le premier, à l'abandon de la collecte des huiles usagées. Un emplacement centralisé est disponible à côté du dépôt de la voirie à Bassecourt, rue du Vieux-Moulin 23.

Le second changement permet de déposer le papier et le carton mélangés dans chacun de ces nouveaux écopoints.

Pour les cartons volumineux et les volumes importants de papier/carton, une presse utilisable en self-service équipe l'écopoint des Grands Prés à Bassecourt.

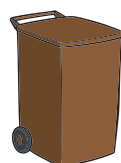
Nous vous rappelons que le papier d'emballage cadeau ainsi que les berlingots/briques à boissons ne sont pas considérés comme du papier/carton.

Les modes de ramassage pratiqués jusqu'à présent pour ce déchet sont abandonnés.

Tous ces écopoints sont susceptibles d'être surveillés par caméra étant donné qu'ils sont libres d'accès et que leur utilisation est conditionnée à un horaire qui doit impérativement être respecté.

Annule  
et remplace  
l'édition de  
décembre 2023

## Déchets verts : règles d'usage



Pour rappel, les containers bruns sont réservés exclusivement à la collecte des déchets verts.

Il est important de veiller à ce que **le container soit fermé** lors du dépôt au bord de la chaussée, faute de quoi, le déchargement dans le camion n'est pas possible et risque d'endommager le container. En cas de température négative, il se peut que le contenu du container soit gelé ce qui rend impossible sa vidange.

**Les containers doivent être amenés au bord de la route au plus tard à 6h00, le jour du ramassage. Ils ne peuvent pas demeurer à cet endroit à l'année.**

Les déchets verts se trouvant dans des contenants autres que les containers officiels (sac poubelle, big bag ou autres) **ne sont plus ramassés**. Seuls les fagots ficelés de maximum 150 cm de long et de 40 cm de diamètre sont encore admis et pris en charge.

Suite à la mise en service de la centrale Biogaz à Courtemelon, les restes de repas, sans viande, sans os et sans poisson, sont admis. Toutes formes de litières d'animaux sont exclues.

Nous vous informons que les containers bruns officiels SEOD sont garantis cinq ans et qu'ils peuvent être acquis à la commune qui se chargera de la livraison à domicile.

## Contact

Les Services techniques communaux se tiennent à votre disposition au 032 427 08 60 pour tout complément d'information et vous remercient par avance pour l'attention que vous accordez à ce document.